

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 06-04-2022

L'an deux mille vingt-deux, le **06 avril à 19h30**, les membres du conseil municipal de la commune de St Alban-Auriolles se sont réunis salle « Atelier Relais » 415, avenue Pasteur, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 30/03/2022 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mesdames **BOICHUT** Lison, **BOURA** Anaïs, **CAMBERLEIN-MARCHAL** Hélène, **SEGRETO** Lorraine, **VANESSE** Carole.

Messieurs **BEAUMEL** Cédric, **BESSET** Claude, **CLEMENT** Nicolas, **DEVANCIARD** Gilles, **JAUZION-GRAVEROLLE** Vincent, **LUCENAY** Jean-Claude, **THIBON** Max.

Absent avec pouvoir : **M LEBRE** Jérémy donne pouvoir à **BESSET** Claude

Mme DAUTELLE Anne-Marie donne pouvoir à **BOICHUT** Lison

Mme CHAILLET Marie-Françoise donne pouvoir à **THIBON** Max

Secrétaire de séance : M. Vincent **JAUZION-GRAVEROLLE**.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public : Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).
- Vote des comptes administratifs 2021 : Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).
- Affectation du résultat pour les budgets : Principal (51500) – Boutique Musée (51501) - Atelier Relais (51502) – Point Presse (51503).
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
- Vote des subventions allouées aux associations.
- Renouvellement de la convention de dépôt-vente entre l'association « Détente et Création » et la commune (Budget Boutique Musée).

- Interventions musicales en milieu scolaire : Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse – Année scolaire 2022-2023.

- Divers.

- [Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public : Principal \(51500\) – Boutique Musée \(51501\) - Atelier Relais \(51502\) – Point Presse \(51503\).](#)

- **-Adoption des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 : Budget Principal**

M. le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par M. le Directeur du SGC d'Aubenas et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

M. le Maire invite M. Claude BESSET a présenté le compte de gestion du budget principal. Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif et des comptes de gestion du receveur arrêtées comme suit :

	SECTION D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	1 802 911.66	1 349 035.83	3 151 947.49
Titres de recettes émis	712 332.38	1 069 819.07	1 782 151.45
Réductions de titres			
Recettes nettes	712 332.38	1 069 819.07	1 782 151.45
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	1 802 911.66	1 349 035.83	3 151 947.49
Mandats émis	987 153.31	875 332.13	1 862 485.44
Annulations de mandats	886.88	1 835.87	2 722.75
Dépenses nettes	986 266.43	873 496.26	1 859 762.69
Résultat de l'exercice			
Excédent		196 322.81	
Déficit	273 934.05		77 611.24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 12	CONTRE : 3	Abstention : 0
	M. THIBON Max M-F CHAILLET G. DEVANCIARD	

- Adopte les comptes de gestion 2021 du receveur pour le budget principal.
2022

- **Adoption des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 :
« Atelier relais »**

M. le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par M. le Directeur du SGC d'Aubenas et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune. M. le Maire invite M. Claude BESSET a présenté le compte de gestion du budget « Atelier Relais ». Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif et des comptes de gestion du receveur arrêtées comme suit :

	SECTION D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	293 884.23	24 790.17	318 674.40
Titres de recettes émis	125 313.60	14 340.61	139 654.21
Réductions de titres			
Recettes nettes	125 313.60	14 340.61	139 654.21
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	293 884.23	24 790.17	318 674.40
Mandats émis	17 571.27	4 461.52	22 032.79
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	17 571.27	4 461.52	22 032.79
Résultat de l'exercice			
Excédent	107 742.33	9 879.09	117 621.42
Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

POUR : 15	CONTRE : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Adopte les comptes de gestion 2021 du receveur pour le budget « Atelier Relais ».

- **Adoption des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 :**

« POINT PRESSE »

M. le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par M. le Directeur du SGC d'Aubenas et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

M. le Maire invite M. BESSET Claude a présenté le compte de gestion du budget « Point Presse ». Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif et des comptes de gestion du receveur arrêtées comme suit :

	SECTION D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	3 680.00	7 522.00	11 202.00
Titres de recettes émis	952.00	6 022.85	6 974.85
Réductions de titres			
Recettes nettes	952.00	6 022.85	6 974.85
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	3 680	7 522.00	11 202.00
Mandats émis		5 763.24	5 763.24
Annulations de mandats			
Dépenses nettes		5 763.24	5 763.24
Résultat de l'exercice			
Excédent	952.00	259.61	1 211.61
Déficit			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour Adopte les comptes de gestion 2021 du receveur pour le budget « Point Presse ».

- **Adoption des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2021 : « Boutique Musée »**

M. le Maire informe l'assemblée municipale que les exécutions des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 ont été réalisées par M. le Directeur du SGC d'Aubenas et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune. M. le Maire invite M. Claude BESSET a présenté le compte de gestion du budget « Boutique Musée ». Considérant la concordance de valeur entre les écritures du compte administratif et des comptes de gestion du receveur arrêtées comme suit :

	SECTION D'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales		22 612.88	22 612.88
Titres de recettes émis		26 364.60	26 364.60
Réductions de titres			
Recettes nettes		26 364.60	26 364.60
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales		22 612.88	22 612.88
Mandats émis		19 372.86	19 372.86
Annulations de mandats		1 546.11	1 546.11
Dépenses nettes		17 826.75	17 826.75

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 873 496,26	G 1
	Section d'investissement	B 986 266,43	H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 1 859 762,69	= G+H+I+J 2
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K
	Section d'investissement	F 379 632,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 379 632,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 873 496,26	= G+I+K 1
	Section d'investissement	= B+D+F 1 365 898,43	= H+J+L 1
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 239 394,69	= G+H+I+J+K+L 2

2 – Budget Boutique Musée

POUR : 14

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXEC (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 826,75	G 26 364,60	G-A 8
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 3 912,88 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 21 739,63	Q= G+H+I+J 26 364,60	=Q-P 4
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K	
	Section d'investissement	F 0,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 21 739,63	= G+I+K 26 364,60	4
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 739,63	= G+H+I+J+K+L 26 364,60	4

- Budget ATELIER -RELAIS
POUR : 14

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 461,52	G 14
	Section d'investissement	B 17 571,27	H 125
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 126 312,96 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 148 345,75	= G+H+I+J 139
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K
	Section d'investissement	F 0,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 461,52	= G+I+K 14
	Section d'investissement	= B+D+F 143 884,23	= H+J+L 125
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 148 345,75	= G+H+I+J+K+L 139

- 4- Budget POINT PRESSE
POUR : 14

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXE (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 763,24	G 6 022,85	G-A
	Section d'investissement	B 0,00	H 952,00	H-B
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 634,82	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 2 728,00	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXE (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 763,24	Q= G+H+I+J 10 337,67	=Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K	
	Section d'investissement	F 0,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	
		DEPENSES	RECETTES	SOLD D'EXECUT
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 763,24	= G+H+K 6 657,67	
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 3 680,00	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 763,24	= G+H+I+J+K+L 10 337,67	

- [Affectation du résultat pour les budgets: Principal \(51500\) – Boutique Musée \(51501\) - Atelier Relais \(51502\) – Point Presse \(51503\).](#)

1 – Budget Principal POUR : 12 CONTRE : 3 (M. THIBON – G.DEVANCHIARD – MF CHAILLET)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	196 322.81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	310 191.61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	506 514.42 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	213 013.75 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-132 937.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 506 514.42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	506 514.42 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Budget Boutique Musée :

15

pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 537.85 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-3 912.88 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 624.97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	4 624.97 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	4 624.97 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget Atelier-Relais :

15 pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 879.09 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	9 879.09 €
D Solde d'exécution d'investissement	-18 570.63 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -18 570.63 €
AFFECTATION = C	=G+H 9 879.09 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	9 879.09 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €

Budget Point Presse :

15 pour

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	259.61 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	634.82 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	894.43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 680.00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	894.43 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	894.43 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 transmis par la direction des finances et propose de reconduire les taux de 2021.

- Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2022 et ayant tour à tour émis leur avis.
- Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2022 à chacune des taxes directes locales.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 12 voix **POUR** ET 3 **CONTRE** (M. THIBON – G DEVANCIARD – M-F CHAILLET) de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
 - Taxe Foncière sur bâti : 40.40%
 - Taxe foncière sur non bâti : 77.83%

Vote des subventions allouées aux associations.

M. le Maire propose à l'assemblée d'allouer, dans le cadre des subventions prévues dans le budget 2022, la somme de 1300 € à l'association protectrice des animaux SPA « Les Amandiers » et 750€ à la compagnie théâtrales « les Affamés » pour le festival prévu cet été au Mas Daudet. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal :

- **Autorise à 15 voix pour** M. le Maire à allouer à l'Association Protectrice des Animaux SPA « Les Amandiers » la subvention de 1300 €.
- **Autorise à 12 voix pour - 3 contre** (M. THIBON – M. F CHAILLET – G. DEVANCIARD) M. le Maire à allouer à l'association les Affamés » une subvention de 750 €.

Renouvellement de la convention de dépôt-vente entre l'association « Détente et Création » et la commune (Budget Boutique Musée).

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Détente et création – Peinture sur soie - domiciliée à St Alban-Auriolles souhaite renouveler la convention de dépôt-vente conclue en 2021 entre l'association et la Commune concernant la vente de foulards confectionnés par leur soin dans la boutique du Musée Alphonse Daudet. A ce titre, une nouvelle convention de dépôt-vente doit être signée en reprenant les termes ci-dessous :

- Liste des produits sera annexée à la convention ;
- La durée de cette convention est d'une année : 01/03/2022 au 28/02/2023
- Pendant la durée de la convention, à partir du prix unitaire TTC de chaque article, la recette pour le prestataire est fixée à 80% et pour la Boutique Musée à 20% ;

Compte tenu de la qualité de ces produits confectionnés localement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour.

Interventions musicales en milieu scolaire : Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse – Année scolaire 2022-2023.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose un partenariat avec les communes permettant à des musiciens-intervenants diplômés et agréés par l'Inspection Académiques de l'Ardèche de venir accompagner l'enseignement musical dispensé par les professeurs des écoles. Pour l'année 2022-2023, il est proposé un forfait de 15 séances d'une heure par classe au tarif forfaitaire de 730 € /classe soit 2 920 € TTC à intégrer dans le budget RPI. Considérant que l'enseignement de la musique dans les écoles est essentiel pour la croissance intellectuelle, physique, sociale et affective des enfants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour autorise M. le Maire à signer la convention d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2022-2023 avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse

Divers.